[illegible]

On prend des abonnemens [illegible] à des prix raisonnables.

Aucun abonnement [illegible] moins qu'on n'indique [illegible] régulièrement. Les lettres [illegible] être affranchies; dans le cas [illegible] poste.

POUR MADISONVILLE ET COVINGTON.

Le bateau [illegible] chef, CORSAIR, [illegible] BADLEY, [illegible] tous les [illegible] du matin, et [illegible] également du Rail-Road [illegible] res du matin, pour Madisonville [illegible] tant la rivière, il ira à un mille [illegible] de retour ici le lendemain [illegible]

Ce bateau ayant été [illegible] voyages du lac, continuera [illegible] tour entre Covington [illegible] Dans l'intervalle des [illegible] de bateaux chargés [illegible] planches et autres [illegible]

Les personnes qui [illegible] dimanche, sont requises de [illegible] à 8 heures et un quart [illegible] chariots.

Le soussigné sollicite respectueusement l'encouragement du public.

23 nov—5m [illegible] WALKER

POUR BORDEAUX.

Le trois-mâts [illegible] MARIE, capit. Fabre, commencera à charger mardi [illegible] et partira d'ici au 10 du [illegible] 150 balles de [illegible] aménagemens [illegible] rue Conti, [illegible]

P. E. & G. SORPÉ.

POUR LIVERPOOL.

Le navire [illegible] SUSAN, [illegible]

1 déc [illegible] LINCOLN & GREEN.

POUR NANTES.

Le navire français CECILIA, capitaine Angallis, partira [illegible] passage, s'adresser [illegible]

28 nov [illegible] J. MAGER.

POUR BALTIMORE.

Le magnifique brick CANADA, [illegible] à Baltimore, [illegible] en cuivre, capt. Knight, construit depuis 8 mois [illegible] tire [illegible] pieds [illegible] emménagemens, s'adresser au capitaine à bord, [illegible] sous du Rail-Road [illegible]

HARRISON, BROWN & CO.

27 nov [illegible] rue Royale, No. 147.

A LOUER.

Une maison [illegible] commode, située [illegible] entre les rues Mandeville, Levée, et y ayant un beau jardin. Possession sera donnée le 10 [illegible] courant. S'adresser à

[illegible] déc. LINCOLN & GREEN.

A LOUER, (pour le 10 du courant.)

Une maison à deux étages, rue Condé, entre St. Anne et Dumaine, actuellement occupée par M. Clogue. S'adresser au [illegible] rue Toulouse.

LIVRES NOUVEAUX.

LES soussignés viennent de recevoir: Le livre des Cent et Un [illegible] Scènes de la vie privée, Madelaine, par Paul de Kock; l'Elève de l'Ecole Polytechnique, [illegible] par Eugène Sue: [illegible] XI, par C. Delavigne; [illegible] Machine; le Diable, [illegible] gou; le Lugbent, [illegible] sous-officiers, par E. L. B. de Lamothe-Langon; Rose et Blanche, [illegible] contes d'artistes, [illegible] le 5 mars, ou une conjuration sous Louis XIII; Marc Lorigot ou le petit Chouan, par [illegible] le Loup [illegible] par Delphine Gay, l'Homme du peuple, Béranger, avec gravures.

E. JOHNS & CO.

[illegible] 17 déc [illegible] rue de Chartres No. 118.

AVIS AUX HABITANS ET AUX JARDINIERS ET AUX AMATEURS DE FLEURS.

Les soussignés annoncent [illegible]

WILLIAM PRINCE & FILS,

propriétaires du

Jardin botanique Linnéen

à Flushing, près de New-York.

ANNONCENT au public qu'ils recevront tous les ordres qui leur seront adressés [illegible] pourront se procurer toute espèce de plantes, [illegible] Les ordres seront exécutés avec la plus grande exactitude et dans le plus bref délai. S'adresser à

DUCONGE & LEVCHAUD,

agents, rue de Chartres, No. 80.

N. B. On délivrera gratis [illegible] catalogue [illegible]

100 DOUZ. Chaises de fantaisie [illegible] sor, différentes [illegible] de par [illegible]

[illegible] du navire Caledonia, [illegible] BARILS Maquereau No. 1, [illegible] No. 3, [illegible] 100 [illegible] No. 3, 70 barils [illegible] 100 [illegible] à mélasse, vides [illegible] largement et à vendre par

3 déc [illegible] LINCOLN & GREEN.

REÇU par les [illegible] les soussignés 7 [illegible] des shawls et [illegible] 3 [illegible] montres en or et [illegible] Champagne [illegible] marchandises [illegible]

THEODORE NICOLET & CO.

26 nov [illegible]

ON demande [illegible] lequel de bons gages seront donnés [illegible]

29 nov [illegible]

LES [illegible] de la nouvelle récolte [illegible]

THEOD. NICOLET [illegible]

20 nov [illegible]

SUCRE ET MÉLASSE [illegible] habitation [illegible]

DUBERTRAND [illegible]

28 nov [illegible]

GLACES [illegible] magasin de Meubles et [illegible] de Glaces [illegible] en gros et en détail. [illegible] WHITNEY [illegible]

21 nov [illegible]

SANGSUES de [illegible] Bordeaux [illegible]

23 nov [illegible]

330 [illegible] LINCOLN & GREEN

100 [illegible]

17 nov [illegible] A. QUERTIER [illegible]

MORUE [illegible]

13 nov [illegible]

CHARRETTES [illegible] et brouettes, à vendre [illegible]

15 nov [illegible] TOURNE & BECKWITH.

FARINE.—120 [illegible] par 15 nov [illegible] TOURNE & BECKWITH.

21 BARILS [illegible] la Halle, à vendre [illegible]

14 nov [illegible] DUCROS & MORPHY.

LETTRES DE CHANGE sur Paris, [illegible] et New-York, à vendre par

16 nov [illegible] THEO. NICOLET & CO.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

LE cours de la farine fraiche est aujourd'hui de $6 [illegible] 60 par baril; d'après le tarif, les boulangers devront donner [illegible] pendant la semaine prochaine, (à partir de lundi 24 [illegible]

8 déc [illegible] PRIEUR, Maire.

AVIS AUX DAMES.

RE[illegible] des [illegible] Robes [illegible] Rubans [illegible] Broderies [illegible] Echarpes [illegible]

[illegible] rue de la [illegible] No. 80.

[illegible]

LES [illegible] de modes [illegible] assortiment [illegible] palatines [illegible] manteaux [illegible] robes de [illegible] rubans, [illegible] chapeaux [illegible] fichus [illegible] en gros et en détail [illegible]

AUGUSTE GOUY & CO.

30 nov [illegible] rue Royale, No. 188.

MAGASIN DE MODES,

Rue Royale, No. 199.

Mme. [illegible] FANNY [illegible] [illegible] chapeaux [illegible] de 10 jusqu'à [illegible] bonnets [illegible] rubans [illegible] gaze, blonde, [illegible] mousseline [illegible] ganses, [illegible] robes [illegible] chemisettes, [illegible] pour dames et enfants, bottines [illegible] pour les Femmes, bonnets en gros et en détail [illegible] de trois demoiselles pour [illegible]

NOUVEAU MAGASIN

DE GRAINES DE JARDINAGE

DE LA CRUE DE 1832.

Maintenant en débarquement,

ET A VENDRE PAR

WM. SMITH,

Magasin Américain de Graines de Jardinage,

NO. 81, RUE DE LA DOUANE.

Raisins de Corinthe [illegible] Oignons [illegible] aux habitans, aux fournisseurs en quantités convenables pour leur usage; un approvisionnement des articles ci-dessus; Aussi: Des épices [illegible] et aux champignons (Ketchups) sauces pour le poisson, [illegible] potages [illegible]

5 déc.

L'[illegible] de retour dans cette ville, a l'honneur d'annoncer au public et particulièrement aux dames qui honorent de leur pratique, qu'il vient d'ouvrir son magasin, rue Royale No. 230, et qu'il a reçu par le dernier [illegible] du Havre, un assortiment de [illegible] joaillerie, bijouterie fine, orfèvrerie, plaqué d'argent, bijouterie fausse de toute espèce, [illegible] cravates, chaussons [illegible] nécessaires, cartonnages, [illegible] poupées [illegible]

Egalement un assortiment complet de marchandises de New-York et Philadelphie.

En outre, il prévient le public que, comme par le passé, il monte les diamans, fait toutes sortes d'échange pour [illegible] vieux bijoux et de vieille argenterie, et entreprend toute espèce de raccommodages.

[illegible] ANGLAIRE.

3 déc [illegible] rue Royale, No. 230.

$10 DE RECOMPENSE.

Seront donnés à celui qui arrêtera la mulâtresse nommée MELLY ou AMELIA, âgée d'environ 30 ans, taille d'à peu près 5 pieds, mesure américaine, d'une forte constitution, le ventre gros, la poitrine large, peu de gorge, dos plat, cou court, les mains petites, mais grasses les doigts courts, elle est vive, on voit par les doigts qu'elle est couturière, elle a une marque ancienne de coup de fouet sur un des bras, elle porte ordinairement un mouchoir de tête, les oreilles hors du mouchoir, elle porte toujours des souliers, elle parle assez bien le français, elle est depuis 20 mois environ dans le pays, [illegible] appartenait ci-devant à M. Simon [illegible] rue [illegible] entre Bourbon et Dauphine, elle a travaillé comme couturière chez M. [illegible]

Les capitaines de navires, de bateaux à vapeur, et autres, sont prévenus par le présent de ne point donner asile à ladite négresse, sous peine d'être poursuivis selon la loi.

[illegible] LUCIEN VIGNAUD.

[illegible] DE RECOMPENSE.

[illegible] CATIN, [illegible] âgée de [illegible] 30 ans, taille [illegible] marques de petite vérole [illegible] Ceux [illegible] poursuivis [illegible]

[illegible] J. W. MAHONY.

[illegible] Chartres [illegible] Remparts.

[illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse [illegible]

[illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE.—[illegible]

[illegible]

[illegible] LABLANC [illegible]

29 nov—10 [illegible]

CORDES D'EMBALLAGE de Kentucky, d'excellente qualité, à vendre par

3 nov FOSTER & HUTTON, 77 rue du Canal.

VENTES PAR LE REGISTER.

COUR DES PREUVES.—Vente par le Register des Testaments.—Jeudi, 20 décembre, à [illegible] sur les lieux, j'exposerai en vente au No. 342 rue Dauphine, les effets mobiliers appartenant à la succession de [illegible] Conditions: comptant.—Par ordre de la Cour.

10 déc [illegible] MARTIN BLACHE, rég.

COUR DES PREUVES.—Vente par le Register des Testaments.—Jeudi, 20 du courant, à 10 heures du matin, j'exposerai en vente au domicile du feu [illegible] Marigny, [illegible] Baronne et St. Philippe, les effets mobiliers appartenant à la succession du défunt. Conditions: Comptant.—Par ordre de la Cour.

[illegible] MARTIN BLACHE, rég.

COUR DES PREUVES.—Vente par le Register des Testaments.—Jeudi, 13 du courant, à 10 heures du matin, j'exposerai en vente, un Tabagie, le fonds d'un petit café, appartenant à la succession de feu Michael Brooks. Conditions: Comptant.—Par ordre de la Cour.

10 déc [illegible] MARTIN BLACHE, rég.

COUR DES PREUVES.—Vente par le Register des Testaments.—Vendredi [illegible] heures du matin, j'exposerai en vente [illegible] mobiliers [illegible] Victor Dumas. Conditions: [illegible]

[illegible] Par ordre de la Cour.

5 déc [illegible] MARTIN BLACHE, rég.

COUR DES PREUVES.—[illegible] Jeudi 13 du courant, à 10 heures du matin, j'exposerai en vente au domicile du [illegible] Hopkins [illegible] Espagne, entre les rues Victoire et Morand, faubourg Marigny, les effets mobiliers appartenant à la succession de la défunte. Conditions: comptant.—Par ordre de la Cour.

[illegible] MARTIN BLACHE,

3 déc [illegible] Rég. des test.

COUR DES PREUVES.—Vente par le Register des testaments.—Samedi 15 du courant, à 10 heures du matin, j'exposerai en vente, au domicile de feu David Porter, faubourg Ste. Marie, au coin des rues Philippa et Girod, les effets mobiliers appartenant à la succession du défunt. Conditions: comptant.

Par ordre de la cour.

MARTIN BLACHE,

3 déc [illegible] Rég. des test.

COUR DES PREUVES.—Vente par le Register des Testamens.—Lundi, 17 du courant, à dix heures du matin, j'exposerai en vente, rue Condé, entre les rues Ste. Anne et Dumaine, une quantité de selles, brides et autres articles de sellerie, composant le magasin de J. P. Bougenel, interdit.

Conditions: Toute somme de $100 et au dessous comptant, et toute somme au-dessus de $100, à 60 jours de crédit, en billets endossés à satisfaction.

Par ordre de la cour.

3 déc [illegible] MARTIN BLACHE, rég.

COUR DES PREUVES.—Vente par le Register des Testaments.—Jeudi, 3 janvier, 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, les esclaves suivants, appartenant à la succession de feu Marie Dauphin négresse libre, savoir:

PIERRE, nègre âgé de 55 ans, montreur [illegible] un peu charretier; Eulalie, négresse, âgée de 20 ans, avec sa fille nommée Marie, négrite de 6 ans.

Conditions: un tiers comptant, et le reste à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour.

MARTIN BLACHE, régister.

N. B. Les actes de vente seront passés par Théodore Seghers, not. pub. [illegible] 30 nov.

COUR DES PREUVES.—Vente par le Register des Testaments.—Jeudi, 3 janvier 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour le compte de la succession de feu Marie Hebert veuve Armand Guilbert, un terrain de forme irrégulière, situé au coin des rues St. Claude et [illegible] faubourg Marigny, et ayant environ 30 pieds de face à la première rue sur environ 78 [illegible] de profondeur et face à la dernière, ensemble les édifices qui s'y trouvent.

Conditions: [illegible] comptant et [illegible] en un billet endossé à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la cour.

MARTIN BLACHE, register.

N. B. L'acte de vente sera passé par [illegible] Pollock, not. public. [illegible] 30 nov.

COUR DES PREUVES.—Vente par le Register des Testaments.—[illegible] décembre 1832, à midi, [illegible] les deux esclaves créoles nommés [illegible] de la succession de feu Antoine Philippe Leriche, savoir: Lory, griffonne, américaine, âgée d'environ 30 ans, depuis son enfance dans le pays, un peu cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, bonne domestique; Théodore, mulâtre créole, fils de Lory, âgé d'environ 13 ans.

Conditions: un tiers [illegible] en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,

MARTIN BLACHE, rég.

N. B. Les actes de ventes seront passés par Octave de Armas, not. public. [illegible] 28 nov.

COUR DES PREUVES.—Vente par le Register des Testaments.—Vendredi, 28 décembre, 1832, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Benito March un terrain situé à l'encoignure nord-est des rues Dauphine et St. Philippe ayant 64 pieds 2 pouces de face à la rue St. Philippe et 63 pieds 2 pouces de face rue Dauphine, ensemble les édifices qui sont dessus.

Conditions: un quart comptant, le reste à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la Cour,

MARTIN BLACHE, Reg.

N. B. L'acte de vente sera passé par L. T. Caire, not. pub. [illegible] 28 nov.

COUR DES PREUVES.—Vente par le Register des Testaments.—Jeudi, 27 décembre 1832, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, les esclaves créoles appartenant à la succession de feu [illegible] Mocarty, f. c. l., Euphémie, négresse, âgée d'environ 38 ans, depuis [illegible] dans le pays, [illegible] cuisinière, blanchisseuse, repasseuse, avec sa fille nommée Betsy, âgée d'environ 10 ans; Kitty, fille d'Euphémie, âgée d'environ [illegible] ans.

Conditions: [illegible] comptant, [illegible] mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale.—Par ordre de la cour.

MARTIN BLACHE, register.

N. B. Les actes de vente seront passés par Octave de Armas, not. pub. [illegible] 20 nov.

COUR DES PREUVES.—Vente par le Register des Testaments.—[illegible] j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de [illegible] Berthollet, [illegible]

Une négresse nommée Marie, âgée de 29 ans, avec sa fille [illegible]

Une négresse créole, nommée [illegible] âgée de 35 [illegible]

Conditions: La négresse Marie et sa fille [illegible]

[illegible] MARTIN BLACHE, register.

N. B. [illegible]

COUR DES PREUVES.—[illegible]

[illegible] MARTIN BLACHE [illegible]

COUR DES PREUVES.—[illegible]

[illegible] MARTIN BLACHE.

TRAITES sur New-York, Paris et Bordeaux, à vendre par

10 nov [illegible] QUERTIER & ROUTIN.

VENTES PAR LE MARSHAL.

Cuy. Jones vs. Héloïse Guillotte.

EN vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. G. Prévôt, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente, mercredi, 19 décembre, à quatre heures, au Principal, deux lots de [illegible] du domaine de chasses, un [illegible] saisis dans l'affaire ci-dessus.

7 déc [illegible] DAUNOY, marshal.

[illegible] Dupuy [illegible]

EN vertu d'un writ [illegible] par l'hon. [illegible] juge [illegible] de la Cour [illegible] Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente [illegible] entre les rues St. Philippe et Dumaine, cinq [illegible] saisis dans [illegible]

[illegible] DAUNOY, marshal.

[illegible] DES [illegible] D'ORLEANS.

[illegible] 10 du courant [illegible] Compagnie [illegible]

[illegible] Par ordre du comité [illegible]

[illegible] BARTHET, caissier.

CAFE.—110 sacs café, reçus par le brick [illegible] à vendre par

10 déc [illegible] A. QUERTIER & ROUTIN.

15 BOUCAUTS de sucre, [illegible] Ste. Anne, vis-à-vis [illegible] à vendre par

10 déc [illegible] BLANC & BRUGIER.

TRAITES sur l'Angleterre, à vendre par

10 déc [illegible] A. QUERTIER & ROUTIN.

REÇU par les derniers arrivages de France, d'Angleterre et d'ailleurs:

Gaudrons [illegible] assortis, [illegible]

2000 [illegible] assorties, [illegible] 100 [illegible]

2000 livres [illegible] de pêche, [illegible] assortis.

12 jeux de garnitures de portes, à coulisse;

150 charrues françaises de 6 à 12 pouces.

Potagers assortis, longs et carrés.

F. PASCAL,

10 déc [illegible] rue de la Levée, No. 55.

DOMESTIQUES.

ON demande de suite, une cuisinière et une femme de chambre, sans enfans; on préfèrerait des femmes de couleur. Plus: un nègre ou mulâtre de 14 à 15 ans. S'adresser à l'imprimerie de M. Gaux, au coin des rues de Chartres et Bienville. [illegible] 10 déc—3

IL a été trouvé sous la Levée, près du bord de l'eau en face de la ville, un vieux portefeuille de maroquin rouge, contenant différents papiers qui paraissent appartenir au capitaine Sandford, de la goëlette New-York. Le propriétaire pourra le réclamer au bureau de cette feuille, où il lui sera rendu, en par lui prouvant sa propriété et payant les frais d'insertion.

10 déc [illegible]

AVIS AUX DAMES.

REÇUS par la Cecilia, de Nantes, souliers fourrés pour dames et pantoufles fourrées pour hommes et femmes, à vendre chez les soussignés.

AUGUSTE GOUY & CO.

10 déc [illegible] Rue Royale, No. 188.

IL a été trouvé ce matin, à 4 heures, sur la banquette de la rue de Chartres, entre St. Louis et Conti, une partie de papier. Celui qui prouvera en être le propriétaire, pourra le recevoir en s'adressant au bureau de l'Abeille, et en payant les frais d'insertion. [illegible] 8 déc [illegible]

MODES Françaises extra-riches.—Reçus par six voie du nord et en débarquement du navire St. George, plusieurs caisses chapeaux de dames, du dernier goût, et à vendre par le soussigné.

8 déc [illegible] P. LAGAY, rue de Chartres No. 102.

LETTRES DE CHANGE sur New-York à vendre par [illegible] J. OGDEN & CO.

7 déc [illegible] rue du Canal, No. 57.

31 BARILLETS beurre du Missouri, 10 barils huile paimachristi, récemment reçus et à vendre par [illegible] GRAY, DURRIVE & CO.

7 déc [illegible] Rue de la Nlle Levée, No. 38.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de paroisse pour la ville et paroisse de la Nlle. Orléans, le 6 décembre 1832.—[No. 1185, 1186, 1185.]—Wm. Kenner et Co. Rd. Clague et [illegible] contre leurs créanciers.—Procès consolidés.—Sur motion de M. G. [illegible] avocat de R. Relf, l'un des syndics des faillites ci-dessus designées, et sur enregistrement de la résignation de Simon Ladon, aussi l'un des syndics des faillites, ordonné qu'une assemblée des créanciers desdits Wm. Kenner & Co., R. Clague, & John Oldham, ait lieu en l'étude de G. R. Stringer, notaire public en cette ville, le 9 de janvier prochain, pour nommer un syndic en remplacement de S. Landon [illegible] pour délibérer sur toutes autres affaires qu'ils pourront juger nécessaires. Extrait des minutes,

FRED. BUISSON,

8 déc—12,2p [illegible] Dep. Greffier.

EN débarquement du navire américain Beeve, capitaine John Spene, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné. 63 barriques vin rouge, dont 40 vieux Medoc; 2 barriques du do. de Montferrand; 36 tierçons vin blanc de Graves; 100 caisses de vin rouge, de 12 bouteilles, Paulliac, Medoc vieux; une caisse de peignes à relaper en corne.

8 déc [illegible] J. R. LABATUT.

100 BOQUES. Vin en débarquement du brick Louisa, sur la Levée, cet après-midi, à 4 heures.

8 déc [illegible] J. MAGER.

83 PEAUX de bœuf, en débarquement de la goëlette Express, venant de Tampico, et à vendre par

P. DUBERTRAND & H. LEGENDRE.

[illegible] Rue St. Louis, No. [illegible]

MAQUEREAUX—240 sacs No. 1 reçus par le navire Heraclide, à vendre par

5 déc [illegible] LINCOLN & GREEN.

TRAITES sur France, à vendre par

[illegible] J. MAGER.

100 BARILS whiskey, 9 [illegible] jambon [illegible] en débarquement du bateau à vapeur [illegible] et à vendre par

[illegible] TOURNE & BECKWITH.

Collège Français.

M. A. PICHON a l'honneur d'informer le public et particulièrement les parens des environs, qu'à dater du [illegible] janvier prochain, MM. [illegible] Bachelier ès-lettres, et Gonzague [illegible] chargés depuis plusieurs années de l'enseignement, ayant professé dans les meilleurs colléges de France, lui seront adjoints en qualité d'associés.

Il compte [illegible] avec zèle et succès dans la tâche pénible et honorable qui lui [illegible] pour l'éducation de la jeunesse. Il ose espérer que les qualités estimables et les profondes connaissances de ses collaborateurs seront promptement appréciées [illegible]

[illegible] 5 déc—10

SA[illegible] 100 [illegible]

[illegible] LINCOLN & GREEN.

[illegible] DUBERTRAND & LEGENDRE [illegible]

[illegible] CORDE D'EMBALLAGE de Kentucky, de qualité [illegible] à vendre par [illegible] FOSTER & HUTTON.

[illegible] J. MAGER.

[illegible] Une jument [illegible] alezan [illegible]

[illegible] au 20 décembre prochain [illegible] seront vendus [illegible]

[illegible] St. Bernard, 20 novembre 1832.

23 nov—3,1p [illegible] MATHIEU DUCOLLY.

VENTES A L'ENCAN.

PAR ISAAC L. M'COY.

CONFORMEMENT à un ordre de l'exécuteur testamentaire de la succession d'Alexander M'Coy, décédé, il sera vendu, samedi, 22 décembre prochain, à midi, à la Bourse,

Les Domestiques de prix suivants,

appartenant à la dite succession, savoir:

HUBBARD, âgé de 34 ans, depuis six ans dans le pays, excellent chauffeur de machine de coton, ayant travaillé cinq ans dans les fonderies. Il est également bon forgeron, ayant travaillé quatre ans dans les forges et fonderie; il est bon ingénieur, ayant eu soin des machines à vapeur pendant deux ou trois ans, et a travaillé dans une briqueterie pendant deux ans, et deux dans une presse à coton; il est intelligent, excellent arrimeur, et très propre pour les travaux d'une presse à coton, ainsi qu'à toute espèce de travaux.

FORTUNE, sa femme, âgée d'environ 25 ans, depuis 6 ans dans le pays, excellente cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, bonne jardinière, très honnête et très bonne domestique.

EMILIE, leur fille âgée d'environ 3 ans.

GEORGE, âgé d'environ 25 ans, a travaillé 4 ans dans une briqueterie et est très adroit pour arranger l'intérieur d'un fourneau; il a travaillé 2 ans dans un chantier de marine, et 2 ans dans une presse à coton; il est bon nègre, sûr et domestique de maison.

JACOB SIMPSON, bon nègre mulâtre d'environ 20 ans, bon palfrenier, bon cocher, un peu platrier, bon domestique, et adroit à toutes espèces de travaux d'une habitation.

YELLOW CHARLES, très beau domestique d'environ 23 à 24 ans, créole du pays, depuis 12 ans en ville, excellent domestique, bon cocher, assez bon cuisinier, très honnête et parlant bien les deux langues.

THEODORE, beau mulâtre clair de 25 ans, depuis 4 ou 5 ans en ville, excellent domestique, bon cocher, assez bon barbier, très docile, parlant bien les deux langues.

GUYON THOMPSON, de 22 ans, robuste, tout fort et bon nègre pour une presse à coton, ouvrage auquel il a travaillé deux ans; bon drayman, bon palfrenier, briquetier, et adroit à toute espèce de travaux d'une habitation.

LOUIS, âgé d'environ 22 ans, bon travailleur pour une briqueterie ou presse à coton, accoutumé à toute espèce de travaux d'une habitation; très honnête et très sobre.

BLUFART, 21 ans, bon bucheron, bon bouvier, bon briquetier, presseur à coton, drayman, nègre de champ.

JACKSON, beau mulâtre, 25 ans, depuis 4 ou 5 ans en ville, excellent charpentier, loué généralement $60 par mois, bon tonnelier, parlant bien les deux langues.

NANCY, sa femme, 21 ans, depuis 4 ou 5 ans en ville, excellente couturière, domestique de maison, blanchisseuse et repasseuse, bonne femme de chambre, excellente tenue.

MARY JANE, leur enfant, âgée d'environ 2 ans.

SIMON, 23 à 24 ans, depuis 5 ans en ville, fondeur en fer, bon charretier, palfrenier, bon domestique, très fortement constitué.

MERRITT, 23 ans, bon pressier à coton, bon briquetier, drayman, bon nègre de champ.

ARTHUR, 20 ans, fort travailleur, nègre de champ, bon palfrenier et briquetier.

PETER WILLIAMS, 25 ans, bon drayman, bon nègre de champ.

CHS. REYNOLDS, 20 ans, beau domestique, bon cocher, nègre de champ, briquetier, bon sujet.

JAMES SCOTT, 24 ans, bon bouvier, nègre de champ, briquetier, pressier à coton.

HENRY FIELDS, âgé d'environ 24 ans, a travaillé 10 ans dans une manufacture de tabac; il s'entend à la manière de presser et d'empaqueter le tabac; il a travaillé aussi 5 ans dans une fonderie, où un dans une briqueterie, et 3 ans dans une presse à coton (dans les presses où il a travaillé il a presque toujours été chef d'atelier); c'est un parfait domestique, robuste et intelligent, d'un excellent caractère, digne de confiance, et qui pourrait servir d'économe sur une sucrerie ou une cotonnerie.

HENRY EATON, 22 ans, bon travailleur, robuste, jardinier de son état, employé depuis quelque temps dans une briqueterie ou une presse à coton.

ROBERT, 24 ans, depuis 8 ans dans la ville, a travaillé dans une fonderie, dans les presses à coton et les moulins à scies, bon pressier et drayman, robuste et actif, parlant français et anglais, bon sujet et excellent domestique sous tous les rapports.

DORSEY, 24 ans, depuis 6 ans dans la ville, bon drayman, travailleur et pressier, bon sujet, sobre et zélé, assez bon boucher; a travaillé deux ans chez un forgeron et deux dans une fonderie.

ALFRED, 24 ans, depuis 6 ou 7 ans dans la ville, a travaillé 5 ans dans une fonderie, un an dans une autre fonderie, deux ans dans une presse comme chauffeur, habitué à tous les travaux d'une habitation, bon bouvier, palfrenier et bon sujet.

WESTLY GURLEY, 19 ans, excellent drayman et travailleur, a travaillé un an dans une briqueterie, bon sujet.

NICOLAS JOHNSON, 21 ans, bon cocher et drayman, bon travailleur, a travaillé un an dans une briqueterie, bon domestique.

YELLOW EDMOND, 23 ans, depuis 11 ans dans la ville, bon cocher et drayman, palfrenier et travailleur, bon peintre et blanchisseur, parlant français et anglais, il a travaillé quelque temps dans une fonderie.

CLISBY, 22 ans, accoutumé à tous les travaux d'une habitation, a travaillé dans une presse et dans une briqueterie, bon drayman et bon sujet.

BAZILE, 24 à 25 ans, depuis 4 ans dans le pays, fait aux travaux d'une habitation, travaille dans une presse et une briqueterie, assez bon drayman.

JOE, 24 ans, bon domestique de maison, cocher, drayman, palfrenier, parlant anglais et français, bon sujet sous tous les rapports.

JULES CESAR, 26 ans, bon cuisinier, il a été employé comme tel pendant 2 ans à l'Hôtel du Lac.

SALLY, sa femme, 23 ans, bonne couturière, domestique de maison [illegible]

MARY JANE, leur fille, 2 ans.

Les susdits esclaves qui ne sont dans les environs arrivés ici depuis huit ou dix ans [illegible] rien avait que de bons [illegible] rien charger pour le [illegible] Ceux qui se trouvaient indifférents ou manquant [illegible] toujours été revendus aussitôt, tous ceux [illegible] peuvent être considérés comme les meilleurs domestiques qu'on puisse trouver [illegible] d'autres [illegible] au moment de la [illegible]

Conditions.—Un quart comptant, le reste à 6, 12 et 18 mois de crédit [illegible] satisfaction [illegible]

[illegible] 10 nov.

PAR ISAAC L. M'COY.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, [illegible] décembre 1832, [illegible] lundi, 17 courant, [illegible] environ 320,150 BRIQUES [illegible] de la succession de feu [illegible]

Conditions: [illegible] de crédit [illegible] 6 déc.

[illegible]

[illegible] BOURGEOIS [illegible]

[illegible] BOURCHY & MAGNON.

SUCRE [illegible]

[illegible] BLANC & BRUGIER.

A VENDRE [illegible]

SANGSUES DE BORDEAUX [illegible] DUCONGE & [illegible]

L[illegible] [redacted]

[illegible] THEOD. NICOLET [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR T. MOSSY.

IL sera vendu, le samedi 22 du courant, à la Bourse [illegible] les propriétés [illegible] par Charles Lavergne [illegible]

Un Lot de Terre [illegible] Poeyfarre faubourg Marigny, formant l'encoignure des rues Histoire et des Grands Hommes, [illegible] partie du lot de terre No. 136 [illegible] pieds [illegible] Histoire, 31 pieds 10 pouces [illegible] Grands Hommes, 170 pieds 10 pouces [illegible] qui le sépare du lot [illegible] No. [illegible] du lot de terre No. 135 [illegible] rue des Grands Hommes ayant [illegible] 60 pieds [illegible] rue des Grands Hommes [illegible] de la propriété de M. [illegible] du 120 pieds sur une ligne perpendiculaire à la rue Histoire qui le sépare de la propriété de M. [illegible] ensemble tous les édifices qui sont [illegible] sans aucune exception ni réserve.

MARIE ROSE, négresse âgée de 32 ans.

JEAN PIERRE, négrillon âgé de 13 [illegible]

Conditions.—Le Terrain $[illegible] comptant, [illegible] au 15 juin 1833.

Les Esclaves [illegible] comptant, la balance [illegible] juin 1833. Le tout en billets endossés à satisfaction, hypothèque jusqu'à parfait paiement [illegible]

PAR ISAAC L. M'COY.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, portant [illegible] 30 novembre 1832, [illegible] à 10 heures du matin, au Poeyfarre Café, [illegible] toutes les propriétés [illegible] appartenant à la succession de feu F. M'Neil, décédé; lesquelles propriétés consistent en environ 312000 briques, 100,000 pieds pin jaune, [illegible] drains, planches [illegible] sentes; 3 pièces [illegible] de 12 tonneaux d'équarrissage sur 60 [illegible] comptées [illegible] leurs bornes [illegible] blement de maison, [illegible] chaises, pendule, miroirs, vaisselle [illegible] cuisine, jarres [illegible] avec des autres articles.

Conditions: [illegible] $200 comptant [illegible] $200 au-dessus de 500, soixante jours; 500 et au-dessus, [illegible] mois, moyennant billet endossé à satisfaction.

PAR N. DOMINGON.

IL sera vendu samedi 22 décembre, à [illegible] bourse, la propriété suivante, provenant de la succession de Mme. Vve. Placer, savoir:

UN TERRAIN, situé au faubourg Marigny [illegible] cette ville, désigné d'après le plan [illegible] bourg, par le no. 339, et [illegible] par les rues des Bons Enfans de [illegible] ville, d'Amour et de Marigny, le dit terrain ayant 60 pieds de face à la rue des Bons Enfans, sur 120 [illegible] de profondeur, mesure française; borné d'un côté par le no. 338 de l'autre par le no. 340 et [illegible] les nos. 328 à 329, ensemble tous les édifices qui y sont construits [illegible]

Conditions: [illegible] comptant, un tiers à 6 et un tiers à [illegible] mois. [illegible] 27 nov—eod,1410

PAR L. DOMINGON.

IL sera vendu samedi 22 décembre [illegible] bourse, la propriété suivante, provenant de la succession de Mme. Vve. Placer, savoir:

UN TERRAIN, désigné par le No. 3, de [illegible] 50 [illegible] faubourg [illegible] de cette ville ayant 50 pieds de [illegible] des Bons Enfans sur 113 pieds 2 pouces de [illegible] fondeur, mesure française.

Conditions: un tiers comptant [illegible] et un tiers à 12 mois, en bons billets [illegible] hypothèque sur les propriétés.

PAR H. J. DOMINGON.

IL sera vendu samedi 22 décembre, à midi [illegible] bourse, la propriété suivante [illegible]

UN TERRAIN, désigné par le no. 84 [illegible] faubourg Marigny, ayant 30 pieds [illegible] rue Craps, sur 120 de profondeur, [illegible] rues Bagatelle et [illegible] sur lequel se trouve une petite maison [illegible]

[illegible] 27 nov—3

PAR ISAAC L. M'COY.

IL sera vendu [illegible] 18 décembre [illegible] à la [illegible] par ordre de M. [illegible] Brown aîné, [illegible]

6 TERRAINS DE [illegible]

avec les édifices qui s'y trouvent [illegible] Ste. Anne, [illegible] et St. Pierre, [illegible]

Lot No. 1, formant l'encoignure des rues [illegible] et Perdido, mesure 31 pieds 11 pouces de face à la première rue, sur [illegible] pieds 11 pouces de profondeur.

Lot No. 2, adjoignant le No. 1, mesure [illegible] rue St. Jean, [illegible] pouces de [illegible]

Lot No. 3, adjoignant par derrière [illegible] mesure 32 pieds 6 pouces de face à la rue Perdido, 63 pieds 11 pouces de profondeur.

Lot No. 4, adjoignant au No. 3, est de la même dimension.

Lot No. 5, formant l'encoignure des rues St. Pierre et Perdido, mesure [illegible] pieds 11 pouces de face à la première rue, sur [illegible] 11 pouces de profondeur à la dernière, et joint au No. 4 par derrière.

Lot No. 6, adjoignant le No. 5, mesure 31 pieds 11 pouces de face à la rue St. Pierre, sur 95 pieds 11 pouces de profondeur, et est borné derrière par le No. 4; le tout d'après le plan exposé à la Bourse.

Les bâtisses consistent en deux maisons en bois, divisées en huit appartemens, quatre en haut et quatre en bas. Il y a sur les Nos. 1, 2 et 3, des bâtisses en brique dans la cour. Les Nos. 1 et 2 seront vendus ensemble, et les Nos. 3, 4, 5 et 6 seront séparément.—

Aussi: UN AUTRE LOT DE TERRE,

situé à l'encoignure des rues Bagatelle et Girod, No. 266, dans l'îlet No. 27, faubourg Marigny; le dit lot mesure 60 pieds de face à la rue Bagatelle, et 120 pieds de face à la rue Girod.

Conditions—Pour les 6 lots, 1, 2 et 3 ans de crédit en billets endossés à satisfaction, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Le lot du faubourg Marigny sera vendu au comptant. Les actes de vente seront passés par Wm. Christy, not. pub. aux frais des acquéreurs. [illegible] 15 nov.

PAR ISAAC L. M'COY.

IL sera vendu samedi, 22 du courant, à midi, à la Bourse, les esclaves suivants, savoir:

Henriette, griffonne âgée d'environ 21 à 22 ans, depuis 4 ans dans le pays, parlant le français et l'anglais, bonne blanchisseuse, repasseuse, couturière, domestique de maison, etc.

Phœbé, négresse de 24 ans, et son enfant Isabelle, âgés d'environ 24 ans, elle est dans le pays depuis 8 ans, parlant le français et l'anglais, excellente domestique, bonne cuisinière, blanchisseuse, etc. pleinement garantie.

Conditions, pour chaque, 4 mois de crédit.

[illegible] âgée d'environ 21 ans, depuis 3 ans dans le pays, parlant le français et l'anglais, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, excellente [illegible]

Conditions: un tiers comptant, un tiers à 3 mois et [illegible] 6 mois de crédit.

[illegible] âgée d'environ 20 ans, depuis 15 ans dans le pays, parlant le français et l'anglais, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, bonne pâtissière, etc.

Conditions: un tiers comptant, un tiers à 2 mois et un tiers à 4 mois, [illegible] en billets endossés à satisfaction, et hypothèque spéciale jusqu'à [illegible] 6 déc.

PAR ISAAC L. M'COY.

[illegible] 15 du courant, à la longue, rue St. Charles, [illegible] Lewis, Phillips, par [illegible] E. Phillips, administratrice de la dite succession, seront vendus, à 10 heures, [illegible] 600 barriques de, 300 [illegible] et une quantité d'articles appartenant à la dite succession. Conditions: comptant. [illegible] 4 déc.

PAR ISAAC L. M'COY.

[illegible] à midi, il sera vendu, à la Bourse [illegible] Nouvelle-Orléans, [illegible] appartenant à la succession de [illegible] 2 ESCLAVES, [illegible] âgé d'environ 10 ans, très bonne domestique [illegible]

[illegible] Banque de Cité, [illegible] chaque [illegible] payée.

Conditions: Les esclaves payables en billets à [illegible] endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actions de banque payables [illegible] 23 nov.

BILLES DE SAUMONS, [illegible] s'adresser à [illegible] 3 déc [illegible] J. MAGER.